Date de transmission de l'acte: 17/02/2025
Date de reception de l'AR: 17/02/2025
009-210901708-DE_003_2025-DE
A G E D I

DE_003_2025

1 place de la Mairie
09700 LISSAC

Tel : 05.61.60.39.70
communedelissac.ariege@orange.fr

MAIRIE DE LISSAC

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON DES PORTES D'ARIEGE PYRENÉES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 février 2025

Date de la convocation : 06 février 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	7
RÉSULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
adoptée		

Le douze février deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Lissac), sous la présidence de Madame Monique DUPRE-GODFREY.

Présents : Monique DUPRE-GODFREY, Gilles BREIL, Guy MERCADIE, Nadine GOMEZ-BARRAU, Céline POL, Joël ROZENCWAJG , Monique SENGES
Représenté(e)s : Julie COURTHIEU représentée par Monique DUPRE-GODFREY, Jérémy LOZE représenté par Guy MERCADIE
Absents & excusés : Aurélie MASCARENC

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Joël ROZENCWAJG est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Adoption de la motion à l'électrification rurale

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique et au développement des territoires,
Vu le contexte de transition énergétique et les objectifs de développement durable,
Considérant que l'électrification rurale est un enjeu majeur pour le développement économique, social et environnemental des zones rurales,
Considérant que l'accès à l'électricité est indispensable pour améliorer les conditions de vie des habitants des zones rurales,
Considérant la volonté de la commune de soutenir l'égalité des chances en matière de développement territorial et de répondre aux besoins croissants d'infrastructures modernes pour ses habitants,
Considérant les projets d'électrification rurale portés par le SDE09,
Considérant que l'électrification rurale constitue également un levier de croissance pour la région, notamment en facilitant l'accès à de nouvelles technologies, au télétravail, à l'agriculture moderne

et à la formation à distance,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide

De soutenir fermement les projets d'électrification rurale pour assurer l'extension du réseau électrique dans les zones rurales non encore desservies.

Ce projet vise à garantir un accès universel à l'électricité, à réduire les inégalités territoriales et à promouvoir un développement durable et inclusif pour les communes rurales.

La commune de Lissac engage ainsi à soutenir toutes les initiatives nécessaires à la réalisation de ces projets et à favoriser la collaboration entre les acteurs publics et privés pour la mise en œuvre des actions d'électrification.

Pour extrait conforme,

Président de séance
Madame Monique DUPRE-GODFREY

MAIRIE DE LISSAC

Secrétaire de séance
Monsieur Joël ROZENCWAJG